



Toujours pas de contrat pro ni de numéro de Secu sur ma paye

Par **Gabironi**, le **31/07/2009** à **09:47**

Bonjour à tous,

J'ai un soucis de taille. En contrat pro depuis septembre 2008, je n'ai toujours pas mon contrat entre les mains. Chose que je demande sans cesse mais en vain. A ceci s'ajoute le fait que sur aucuns de mes bulletins de paie ne figurent ni mon numéro de SECU, ni mon matricule, ni mon coefficient de qualification... Chose problématique. Enfin, mon Cumul d'heures est inférieur à mes collègues alors présents dans l'entreprise deux mois apres moi !!! On pourrait se dire qu'ils ont fait des heures supp', mais non, puisque toutes les heures supp' que l'on effectue sont donnés en récup'....

Pour terminer, je tiens à souligner que nous sommes 4 contrats pro, et que le problème se répète à chacun. Ni numéro de Secu, ni contrat....

QUE FAIRE ?... Ca me dépote un peu...

P.S : mon contrat se termine le 31 août 2009.

Par **Cornil**, le **02/08/2009** à **22:35**

Bonsoir "Gabironi"

Sur ce forum je n'interviens ,en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade " depuis plus de 48h...

bon , tout cela est d'évidence très anormal. Maintenant sériions et relativisons les problèmes:

- Absence de numéro SS, de matricule et coefficeinent sur ton bulletin de paie, du moment que tu es payé comme convenu, cela ne prête pas à grande conséquence préjudiciable pour toi. si tu soupçonnes que tu ne sois pas déclaré à l'URSSAF, tu peux toujours interroger l'URSSAF à ce sujet, mais cela peut attendre.
- Cumul d'heures;; du moment que tes HS sont effectivement récupérées sans problème, ce n'a pas non plus d'importance préjudiciable pour toi.
- Absence de contrat écrit "entre tes mains". alors là c'est plus important, mais ton message est ambigu, car ne dit pas si tu as signé un contrat et qu'on ne t'a pas donné d'exemplaire, ou pas signé de contrat du tout. Dans le deuxième cas, tu es alors réputé être en CDI, avec droit

aux rémunérations conventionnelles.

Bon, je pense de toute façon qu'au jour où on est, tu n'as pas grand intérêt à faire une démarche avant fin août, où l'on verra bien comment l'employeur essaiera de se dépêtrer de ses cafouillages.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)